

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38
Nb. de représentés : 10
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 30/1426 :

Approbation de la convention de partenariat entre la Commune et l'Association Le Karousel des Arts

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Héléna ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaél.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Le Maire
Avis de réception en préfecture
974 210740164-20231214-30-1426-DE
Date de transmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°30/1426 : Approbation de la convention de partenariat entre la Commune et l'Association Le Karousel des Arts.

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que l'Association Le Karousel des Arts a sollicité la Commune pour la mise à disposition à titre gracieux et pour une durée d'un an à compter de la signature de la convention, de la salle de poterie à l'espace Moulin à Café de la Ravine des Cabris.

L'activité poterie animée par l'équipe du service culturel de la ville prendra fin en 2024. Aussi, pour répondre à une demande croissante du public pour les activités manuelles et de loisirs, l'association Le Karousel des Arts propose un projet global en direction des enfants, adultes et personnes porteuses de handicap avec :

- ✓ Atelier poterie: modelage, sculpture, différentes techniques du travail de la terre
- ✓ Atelier arts plastiques : dessin, recyclage
- ✓ Atelier de loisirs créatifs : comprenant plusieurs modules différents, mosaïque, carton.
- ✓ Atelier technologie de l'information : stylo 3D, DAO, ect...
- ✓ Atelier art thérapie avec l'intervention d'un spécialiste

Un tarif préférentiel sera proposé à la population notamment sur l'atelier, tarif calculé en fonction du quotient familial de la famille.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un partenariat renforcé entre la structure associative et la Ville qui vise à développer l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Le Maire précise à l'Assemblée qu'afin de sécuriser cette relation partenariale, il convient d'établir une convention avec cette association qui fixe les modalités de cette mise à disposition.

De tout ce qui précède,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER la convention de partenariat entre la Commune de Saint-Pierre et l'Association Le Karousel des Arts ;**
- **DE L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les pièces administratives se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel 

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231214-30-1426-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023